

SEANCE DU 14 AVRIL 2018

**OJ N°44 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE D'HENDAYE - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
(PADD).**

Date de la convocation : 6 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°11), ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°42), ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°9), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BÉHOTÉGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian représenté par MOUSTROUS Hervé, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°7), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°30), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul (jusqu'à l'OJ N°42), BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves représenté par POUYANNE Raymond, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°33), CAMOU Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°9), CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°33), CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°9), CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°9), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°13), ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°15), ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°9), ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESMIEU Alain, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean (jusqu'à l'OJ N°10), ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°21), ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre (jusqu'à l'OJ N°42), FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°9), GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURRUA Jean-Paul, GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°42), GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°10), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), HARRIET Jean-Pierre représenté par DUPUY Gilbert (jusqu'à l'OJ N°50), HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°33), HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°34), HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse (jusqu'à l'OJ N°42), IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat (jusqu'à l'OJ N°11), INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°9), IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°10), IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ



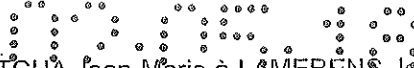
Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°9), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°9), ITHURRIA Nicole, JOCOUC Pascal, JOUGLEUX Bernadette, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°10), LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°33), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°41), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°26), LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°25), LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°44), LEURGORY Charles (jusqu'à l'OJ N°10), LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°39), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine (jusqu'à l'OJ N°33), MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°42), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond représenté par AMESTOY Marie-Dominica, MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°9), NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°10), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°9), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°9), PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie (jusqu'à l'OJ N°37), PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°38), SANPONS Maryse, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°11), TARDITS Richard (jusqu'à l'OJ N°24), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°9), URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°33), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°33), VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ARCOUET Serge, BARATE Jean-Michel, BEGUERIE Adrien, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BRAU-BOIRIE Françoise, CAPDEVIELLE Colette, CARRICABURU Jean, CASET Jean-Louis, CASTAIGNEDE Jocelyne, CAZALIS Christelle, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHETO Henri, FIESCHI Pierre, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HAYE Ghislaine, IBARLOZA Iñaki, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, JONCOHALSA Christian, JUZAN Philippe, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, MIRANDE Jean-Pierre, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PRAT Jean-Michel, SAN PEDRO Jean, TRANCHÉ Frédéric, UHART Michel, VILLENEUVE Arnaud.

PROCURATIONS :

AGUERGARAY Léonie à ALÇUGARAT Christian (à compter de l'OJ N°12), ARCOUET Serge à UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°9), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BARUCQ Guillaume à CLAVERIE Peio (à compter de l'OJ N°10), BEGUERIE Adrien à BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°31), BIDART Jean-Paul à BICAIN Jean-Michel à compter de l'OJ N°43), BIDEGAIN Gérard à NARBAÏS-JAUREGUY Éric, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BISAUTA Martine à LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°10), BONZOM Jean-Marc à FONTAINE Arnaud, BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBE Christian, CARRICABURU Jean à CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert (à compter de l'OJ N°34), CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick, CAZALIS Christelle à ECENARRO Kotte, CHANGALA André à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°10), DE LARA Manuel à ITHURRIA Nicole, DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ECHEVERRIA Andrée à ELIZALDE Iker (à compter de l'OJ N°14), ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°12), ELGUE Martin à IRUME Jacques, ELISSALDE Philippe à FOURNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°17), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°10), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°42), ETCHEMENDY René à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°22 à l'OJ N°33), FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat (jusqu'à l'OJ N°11), GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, GOYHENEIX Joseph à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°11 jusqu'à l'OJ N°44), GUILLEMOTONIA Pierre à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°10), HAYE Ghislaine à LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°41),



IBARLOZA Iñaki à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, IPUTCHIA Jean-Marie à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°10), IRASTORZA Didier à JOUGLEUX Bernadette, IRIART Jean-Pierre à ETCHEBERRY Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°11), IRUMÉ Jean-Michel à LARRAMENDY Jules (à compter de l'OJ N°10), ITHURRALDE Éric à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°10), LACASSAGNE Alain à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°11 et jusqu'à l'OJ N°33), LACOSTE Xavier à SAINT-ESTEVEN Marc (à compter de l'OJ N°34 et jusqu'à l'OJ N°38), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°12), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LARRABURU Antton à LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°29), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques (à compter de l'OJ N°29), LAUQUÉ Christine à CASTEL Sophie, LESPADÉ Daniel à HEUGUEROT Daniel, LISSARDY Sandra à MIALOCQ Marie-José, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à MANDAGARAN Arnaud (à compter de l'OJ N°34), MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel, MONDORGE Guy à PONS Yves, MOTSCH Nathalie à VEUNAC Michel, NEGUELOUART Pascal à POYDESSUS Philippe (à compter de l'OJ N°10), NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie (à compter de l'OJ N°11), NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°10), PICARD-FELICES Marie à BERGE Mathieu (à compter de l'OJ N°38), ORTIZ Laurent à ETCHEVERRY Maialen (à compter de l'OJ N°10), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°14), TARDITS Richard à DE PAREDES Xavier (à compter de l'OJ N°26), TRANCHÉ Frédéric KEHRIG-COTTENÇON Chantal, UGALDE Yves à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°11), URRUTIAGUER Sauveur à UTHURRALT Dominique (à compter de l'OJ N°34), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°34), VILLENEUVE Arnaud à LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°39).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote à main levée.



**OJ N°44 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE D'HENDAYE - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
(PADD).**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil municipal de la commune d'Hendaye a prescrit la révision de son PLU et définit les modalités de la concertation.

La révision du PLU permettra à la commune d'Hendaye de disposer d'un document d'urbanisme réévalué et mis à jour, qui traduira les orientations d'aménagement et d'urbanisation que la commune souhaite prendre et de répondre aux exigences actuelles en termes de qualité de vie, d'aménagement et de développement durable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme indique que « L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création (...) ».

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD - introduit par la loi Solidarité et renouvellement urbains, puis modifié par la loi Urbanisme et habitat, par la loi Grenelle II et plus récemment par ordonnance - constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du PLU.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil communautaire de l'Agglomération Pays Basque. Ce débat doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. Enfin, il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour la commune d'Hendaye, de manière complémentaire aux éléments de cadrage réglementaire précités, la révision de son PLU est l'occasion de réfléchir au développement futur de la commune autant en termes de limite quantitative et spatiale que de maîtrise qualitative des formes du développement urbain souhaitées pour les années à venir.

Expression d'une vision politique et stratégique globale de l'évolution du territoire communal à moyen et long terme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables d'Hendaye définit un projet de territoire visant à assurer à la commune un développement maîtrisé dans

le temps, dans le respect de l'environnement, du paysage et de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et culturelles spécifiques et surtout identitaires.

Le résultat de ce travail, proposé aujourd'hui au débat, est décliné dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexe.

UN PROJET AXE SUR TROIS GRANDS PRINCIPES FONDAMENTAUX

1- Respecter les équilibres du territoire en œuvrant à un développement maîtrisé et nécessairement limité

- Maîtriser le développement résidentiel en tenant compte d'une répartition équilibrée des fonctions urbaines et limitant les difficultés d'un trafic routier saturé ;
- Conserver les grandes entités naturelles et agricoles garantes d'un cadre de vie de qualité et du maintien des continuités écologiques périphériques ;
- Permettre un développement qualitatif, garant de la préservation des éléments de nature dite ordinaire et du maintien de l'identité architecturale basque ;
- Assurer un développement prenant en compte la ressource en eau et prendre en compte les risques liés à la présence de l'eau.

2- Redynamiser le centre-ville et renforcer son attractivité en cohérence avec le poids démographique et touristique de la commune, en y intégrant la densification et la requalification du quartier de la gare

- Renforcer (voire déployer) le dynamisme local du centre-ville ;
- Recomposer le centre-ville pour un renforcement de la lisibilité et la qualité de ses espaces publics ;
- Donner plus d'épaisseur au centre-ville, en intégrant à la centralité urbaine la densification et la requalification du quartier de la gare ;
- Profiter des démarches de requalification et de densification pour mettre en place des projets de qualité, peu consommateurs d'espace et à haute performance énergétique.

3- Limiter, voire réduire les déplacements automobiles, facteur majeur d'une qualité de vie retrouvée

- Accompagner le développement d'une nouvelle offre intermodale limitant l'usage de la voiture particulière ;
- Hiérarchiser et partager la voirie à travers le développement des modes doux ;
- Assurer le développement des communications numériques.

Il est précisé que les documents suivants ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 avril 2018 :

- la convocation du Conseil communautaire du 14 avril 2018, comprenant l'ordre du jour (par voie postale) ;
- le projet de PADD d'Hendaye (lien de téléchargement disponible dans la note de synthèse).

Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Hendaye du 18 novembre 2014 prescrivant la procédure de révision du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Hendaye en date du 19 juillet 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée d'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L 153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat en Conseil municipal d'Hendaye portant sur les orientations du PADD en date du 28 février 2018 ;

Vu les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Hendaye, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU d'Hendaye en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le **02 MAI 2018**
Publié le **02 MAI 2018**